

„ devenoit absolument impossible , dans le  
 „ cas où ils auroient gardé le silence sur  
 „ nos demandes , ou qu'ils n'y auroient ré-  
 „ pondu que d'une maniere ambiguë &  
 „ équivoque. „

Après cette observation bien propre à  
 apprécier généralement les réponses faites  
 par les professeurs aux questions propo-  
 sées, S. Em. s'arrête individuellement sur  
 les deux premières. „ 1°. Nous trouvons  
 „ l'enseignement de l'école de Louvain en  
 „ défaut sur ces deux points , en ce qu'elle  
 „ ne fait pas profession de les enseigner.  
 „ En conséquence , cette école est mani-  
 „ festement repréhensible , d'après les prin-  
 „ cipes établis dans le préambule de la pré-  
 „ sente déclaration , parce qu'elle garde le  
 „ silence sur deux vérités catholiques , que  
 „ les circonstances du tems l'obligeoient  
 „ d'annoncer à haute voix ; la première de  
 „ ces propositions traitant le droit le plus  
 „ essentiel de l'épiscopat , qui fait l'objet  
 „ des contestations actuelles , & la seconde  
 „ portant sur une vérité , qui est , pour  
 „ ainsi dire , la ligne de démarcation , que  
 „ Dieu a fixée entre les deux puissances ,  
 „ & qui se trouve aujourd'hui , plus que  
 „ jamais , exposée aux empiétemens. „

„ 2°. Et quant aux sentimens des pro-  
 „ fesseurs , quelles ont pu être les considé-  
 „ rations , qui les porteroient à nous répon-  
 „ dre d'une maniere si équivoque , & si  
 „ enveloppée ? Nous leur avons demandé ,  
 „ en termes précis : *si les évêques ont reçu*  
 „ *de Dieu le droit d'enseigner* , & nommément ; *si ce droit s'étend à enseigner la*  
 „ *théologie à ceux qui aspirent à l'état ecclé-*